

Group Plus Business Travel Accident®

COMMENT RÉAGIR SUIVANT LE SINISTRE?



1. Dans les cas suivants, l'assuré est invité à contacter le Centre d'Assistance:

- Prestations d'assistance
- Frais médicaux
- Rapatriement et autres frais de voyage urgents
- Frais juridiques

Comment joindre le Centre d'Assistance?

L'assuré peut contacter le Centre d'Assistance 24/7 aux numéros suivants:

Français: + 32 2 739 99 90

Anglais: + 32 2 739 99 91

Néerlandais: + 32 2 739 99 92

Lorsque l'assuré contacte le Centre d'Assistance, il/elle doit fournir les informations suivantes pour faciliter sa prise en charge:

- > son nom;
- > sa localisation;
- > sa demande, ses symptômes ou son état;
- > un numéro de téléphone pour joindre l'assuré;
- > le numéro de la police d'assurance.

2. Dans les cas suivants, l'assuré doit contacter la cellule de crise:

- Enlèvement, rançon et extorsion
- Gestion de crise

Comment joindre la cellule de crise?

L'assuré peut appeler 24/7 au numéro suivant:

+1 817 826 7244

3. Dans tous les autres cas

Il suffit à l'assuré de faire une déclaration de sinistre à son retour afin que cela soit pris en charge suivant les garanties souscrites.

Comment régler les dépenses en cas de sinistre?

Principalement, deux situations peuvent se présenter:

- Pour un traitement médical récurrent, une admission / séjour en hôpital: l'assuré doit contacter le Centre d'Assistance le plus vite possible, une fois la garantie d'assistance reconnue, les frais peuvent être directement pris en charge par le Centre d'Assistance et/ou directement gérés entre le Centre d'Assistance et les praticiens (médecins).
- Pour les autres cas: l'assuré est invité à régler les frais engagés et à en demander le remboursement lors de son retour. Merci de noter que la carte d'assistance n'est pas une carte de crédit et ne permet pas de régler des factures.

Comment choisir un médecin?

L'assuré a le libre choix du médecin et de l'hôpital. Il n'y a pas de médecins "agréés".

Comment faire une déclaration de sinistre?

L'assuré doit compléter la déclaration de sinistre qu'il a obtenu en contactant claims.be@aig.com et ensuite l'envoyer à cette même adresse avec les justificatifs nécessaires comme précisé sur la déclaration de sinistre, suivant le cas.

